

**AVIS DE LA COMMISSION « TRANSPORTS ET MOBILITE »
DU COMITE DU MASSIF DES ALPES**

**Projet d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié
de la Communauté de communes du Guillestrois Queyras (05)**

La commission « Transports et Mobilité » du Comité de massif des Alpes, réunie le 30 avril 2026 en visioconférence, sous la présidence de séance de Christine MAXIMIN ;

VU

- la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Guillestrois Queyras du 10 décembre 2025, approuvant le projet de Plan de Mobilité Simplifié ;
- le courrier réceptionné dans les services du Préfet coordonnateur du massif des Alpes / Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes le 18 février 2026 sollicitant l'avis du comité de massif ;
- l'article L.1214-36-1 du Code des transports stipulant que le projet est soumis, pour avis, « *au comité de massif concerné lorsque le territoire couvert comprend une ou plusieurs communes de montagne au sens de l'article 3 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne* » ;
- l'article R. 1214-12 du Code des Transports indiquant que « *les personnes consultées en application de l'article L. 1214-36-1 disposent, pour donner leur avis sur le projet de plan de mobilité simplifié, d'un délai de 3 mois à compter de la transmission du projet, que leur avis soit requis ou recueilli à leur demande. L'avis qui n'est pas donné dans ce délai est réputé favorable.* »
- le décret n° 2017-755 du 3 mai 2017 précisant que la commission « Transports et mobilité » comporte dans ses attributions la possibilité de se saisir « *de tous sujets concernant les transports, la mobilité des biens et des personnes, notamment leur cohérence et leurs complémentarités sur l'ensemble du massif* » ;

CONSIDERANT QUE

Le projet s'inscrit pleinement dans les orientations du Schéma Interrégional du Massif des Alpes (SIMA) dont la mise à jour a été adoptée en séance plénière du comité de massif du 11 décembre 2020 ;

EMET

Un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de communes du Guillestrois Queyras.

SALUE :

La démarche d'élaborer de façon **facultative et volontaire** un PdMS suite à la prise de compétence AOM de la CCGQ depuis 1^{er} juillet 2021 ;

Le document **structuré et clair** comportant un **diagnostic de qualité** et un **plan d'action complet et réaliste** (enjeux, actions, chiffrage, porteur, délai, indicateur de suivi), **répondant aux besoins** de mobilités touristiques et du quotidien dans le contexte territorial de ruralité et de montagne ;

Les études prévues sur la **gouvernance** optimisée entre l'EPCI et la Région et sur les **propositions tarifaires** affinées adaptées à l'offre de service proposée, afin de trouver le meilleur équilibre entre les recettes apportées par la tarification et l'acceptabilité par les usagers (visiteurs et habitants).

RECOMMANDE :

De renforcer le **dialogue et la coordination** entre les différents acteurs de la mobilité, compétents ou concernés (Etat, PNR du Queyras, stations, ...) et pouvoir les représenter dans le cadre du Contrat Opérationnel de Mobilité avec la Région, le Département et les EPCI voisins, pour la mise en œuvre du plan de façon coordonnée, cohérente et interterritoriale ;

De prendre en compte dans les postes budgétaires l'**animation** de la dynamique territoriale ;

De revoir les **critères** d'attribution des aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour un soutien équitable aux utilisateurs ;

La nécessité d'une cohérence globale et d'une pédagogie à avoir en direction des **loisirs motorisés** (exemple motoneige proposée par certaines stations), conformément au SIMA ;

De renforcer les **restrictions de circulation temporaires** de certaines routes au-delà des actions existantes en faveur du cyclotourisme, dans un souci de sensibilisation ;

De mieux prendre en compte la question de **vulnérabilité des infrastructures** aux aléas naturels dans le contexte de changement climatique, en explorant les pistes organisationnelles (redondance, maillage, services, ...)

Christine MAXIMIN,
Présidente de séance

